



COMPTE-RENDU

Conseils de quartiers Folie Couvrefchef / Chemin Vert / Maladrerie – St Paul – St Gabriel

Réunion interquartiers

MERCREDI 2 MARS 2022

PARTICIPANTS	PRESENTS	EXCUSES
CONSEIL DE QUARTIER FOLIE COUVRECHEF		
BEHAGHEL Etienne	X	
BLANLOT Jacques	X	
BONIOU Anne	X	
DILASSER Catherine	X	
DUFOUR Daniel	X	
DUROSIER Henri	X	
FREMONT Jean-Claude	X	
GUILLET Bruno	X	
GUINCESTRE Marie-Claude	X	
HARTEMANN François-Xavier	X	
LANGÉARD Monique	X	
LE MARCHAND Josiane	X	
MOUTIER Julien	X	
PAYSANT-LEROUX Elisabeth	X	
PICARD Danièle	X	
PIOCHELLE Dominique	X	
ABILY Jean-Claude		X
GILLETTE Ludivine		X
HELPIQUET Sophie		X
LEVEQUE Jean-Luc		X
POIBLAUD Florence		X
TRUSSARDI Nicole		X
VEVAUD Amélie		X
CONSEIL DE QUARTIER CHEMIN VERT		
ABOU MEDIENNE Nadia	X	
BAH Harame	X	
BRU Dominique	X	
GODIER David	X	
KHOUALED Fayçal	X	
LE PRIELEC Louise-Marie	X	
LOVEIKO Josette	X	
NAHI Marilyn	X	
OLLIVIER Sylvie	X	
RAGOT Bruno	X	
SAUNIER Lucienne	X	
SOUBIEN Jeff	X	
ABOU MEDIENNE Liza		X
DEMOULIN Jérôme		X
LAMBERT Alain		X
TERRIEN Joseph		
CONSEIL DE QUARTIER MALADRERIE ST-PAUL ST-GABRIEL		
BERNARD Michèle	X	

BIENVENÜE Malo		X	
BILBAULT Béatrice		X	
BOUQUEREL Thierry		X	
CLOLUS Frédérique		X	
DEMAZURE Patrick		X	
EDEINE Georges		X	
FEREY René		X	
FOUBERT Céline		X	
GAZEL Jérôme		X	
GUERINET Rémy		X	
HACQUIN Olivier		X	
HARTEMANN Véronique		X	
HERVIEU Pauline		X	
KAHWATI Christiane		X	
LASSERRE Florence		X	
LE MARCHAND Béatrice		X	
LEGROS Julien		X	
LHERMENIER Mathieu		X	
PARCHEMAL Blandine		X	
PELE Monique		X	
PHAM Véronique		X	
PROVOST Anne-Laure		X	
RENAULT Françoise		X	
ROBINARD François		X	
SAILLANT Pierre-Alain		X	
SAMSON DOMAIN Frédéric		X	
BOUTEMY Mathilde			X
GRUENAI Colette			X
HUITELEC Jason			X
VALLEE Audrey			X
VILLE DE CAEN			
MILLET	Marc	<i>Président CQ Folie</i>	
DUVAL	Dominique	<i>Président CQ Chemin Vert</i>	
COUTANCEAU	Bruno	<i>Président CQ Mala St-Paul St-</i>	
DA SILVA	Antonio	<i>Gabriel</i>	
		<i>Responsable PVQ NO</i>	

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

- 1/ Rappel du cadre de l'appel à projets du Budget participatif
- 2/ Choix du projet Coup de cœur des conseils de quartier
- 3/ Présentation du projet inter-quartiers proposé en 2022
- 4/ Les prochains rendez-vous

1 – RAPPEL DU CADRE DE L'APPEL A PROJETS DU BUDGET PARTICIPATIF

1.1 - Dépôt des projets du 04 septembre au 4 décembre 2021

Les projets devaient respecter les critères suivants :

- Relever de l'intérêt général
- Être compatibles avec les grands projets caennais en cours et à venir
- Être localisés sur le territoire et le patrimoine communal caennais
- Être techniquement réalisables
- Ne pas dépasser pas 400 000 euros
- Concerner le budget d'investissement
- Ne pas générer de coût de fonctionnement supérieur à 5% par an du montant total de sa réalisation
- Ne pas comporter de rémunération financière individuelle liée au projet pour le porteur
- Relever des compétences de la Ville de Caen

1.2 - La sélection des projets soumis au vote

Première étape : Etude de recevabilité des projets, du 4 septembre au 4 décembre 2021, afin de s'assurer que leur contenu s'inscrit bien dans les critères de la charte d'utilisation de la plateforme numérique.

Seconde étape : La pré-étude de faisabilité technique, de Novembre 2021 au 28 Février 2022. Une fois passée l'étude de recevabilité, les 303 projets retenus ont été confiés à l'expertise technique des services.

À ce stade, étant donné le volume conséquent des projets à examiner, les objectifs de cette pré-étude étaient de détecter d'éventuels obstacles à la réalisation du projet et d'en fournir un chiffrage estimatif.

Les modalités précises et définitives de mise en œuvre seront définies plus tard, si le projet remporte le vote. 37 projets similaires ont été fusionnés.

- Troisième étape : La présentation en Conseil de quartiers, du 1^{er} au 10 Mars 2022. Les 12 conseils de quartier votent pour le projet préféré de leur quartier. Les projets « coup de cœur » sont identifiés sur la plateforme.

1.3 - Les moyens de communications pour le vote des projets

Du 1^{er} au 31 mars 2022 - Campagne de communication

- Affichage
- Spots radio
- Distribution de flyers sur les marchés, à la sortie des écoles...
- Caen Mag', presse locale
- Réseaux sociaux de la ville

1.4 - Rappel des modalités du vote

Tous les Caennais ainsi que toutes les personnes ayant une activité professionnelle ou associative au sein de la vie caennaise peuvent voter (avec autorisation parentale pour les mineurs).

Le vote se déroule du **1^{er} mars 2022 à 00h01 au 31 mars 2022 à 23h59 sur le site « Je participe à Caen ! »** - <https://jeparticipe.Caen.fr/>

Pour les usagers éloignés du numérique, les 4 pôles de vie de quartiers peuvent aider au vote en ligne.

Les citoyens (avec autorisation parentale pour les mineurs) doivent s'inscrire sur la plateforme pour pouvoir voter. Ils ne peuvent voter qu'une seule fois par projet mais pour le nombre de projets qu'ils souhaitent.

Ils peuvent également émettre un avis sous forme de commentaire sur les projets.

La liste des projets lauréats sera publiée dès le 8 avril 2022 sur le site « Je participe à Caen ! » - <https://jeparticipe.Caen.fr/>

1.5 – Modalités de désignation des projets lauréats

- Le total des voix est établi par addition des voix numériques.
- Pour garantir une équité à l'échelle de la ville, le projet de chacun des 12 quartiers caennais qui arrive en tête est retenu.
- Les projets suivants sont retenus sans critère territorial dans la limite du montant restant des 2 millions d'euros par an.

- Si un projet fait dépasser ce plafond, il n'est pas retenu. C'est le projet venant immédiatement après en nombre de votes qui est pris en compte (toujours dans la limite des 2 millions d'€).

1.6 – Réalisation des projets lauréats

- Une fois le projet retenu, celui-ci devient un projet à part entière du budget participatif. Ce projet est désormais inscrit dans le programme d'investissement de la Ville.
- Les initiateurs des projets retenus sont invités à intégrer le conseil de quartiers concerné pour co-construire le projet aux côtés de la Ville. Ils peuvent toutefois décider de ne pas intégrer le conseil de quartiers. En tant que porteurs de projet, ils sont cependant associés à chacune des étapes de réalisation des projets au même titre que le conseil de quartiers.
- Les projets lauréats sont réalisés durant le mandat, notamment si des études sont nécessaires.
- Les réalisations peuvent faire l'objet d'actions de communication : inauguration, présentation dans les médias. Une signalétique (plaque, pochoir...) est apposée sur l'équipement pour informer de sa mise en œuvre dans le cadre du budget participatif.

2 – CHOIX DU PROJET « COUP DE CŒUR » PAR LES CONSEILS DE QUARTIERS

VOTE DU PROJET COUP DE CŒUR PAR LES CONSEILLERS DE QUARTIER

- **Chemin Vert** :
→ Projet 269 – **Espace sportif et ludique intergénérationnel**
- **Maladrerie, St-Paul, St-Gabriel** :
→ Projet 185 – **Valorisation du parc de Secqueville**
- **Folie Couvrechef**
→ Projet 248 – **Projet aménagement terrain village des métiers**

Chaque projet a fait l'objet d'une présentation par les vice-présidentes des commissions budget participatif de chaque conseil de quartier, en séance.

3 – PRESENTATION DU PROJET INTER-QUARTIERS PROPOSE EN 2022

« LES QUARTIERS GOURMANDS ! »

- 12 concours maximum, 1 par quartier, et une finale lors de Novembre Gourmand
- 1 thème à chaque fois (cuisines du monde / verrines apéritives / desserts...) choisi par son conseil de quartier
- 10 candidats maximum (soit conseiller de quartiers, soit habitant du quartier) par concours / par quartier.
- Un jury composé de 7 personnes maximum co-présidé par Mme SIMONNET et les conseillers municipaux délégués des quartiers concernés.

- **Le candidat ayant gagné le plus de points, participera à la finale organisée lors de Novembre Gourmand.**
- **Il affrontera les vainqueurs des concours des autres quartiers.**

4 – LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ✓ Prochaine Assemblée générale des conseils de quartiers présidée par monsieur le Maire : **Samedi 7 mai 2022**